

Ministère
de l'Intérieur.

Paris, le 28. septembre 1846

433

Direction
DES
Beaux-Arts.

1^{er} Bureau
BEAUX-ARTS.

Département

Académie Royale
de France à Rome

ans

Monsieur le Directeur, j'ai reçu
joint à la lettre que vous m'avez fait l'honneur
de m'écrire le 8. J^{re} Courant, le Bordereau
et les pièces justificatives à l'appui, des
Dépenses de l'Académie Royale de France à
Rome pendant le 3^e trimestre 1846 et
constatant un excédant justifié de
3506⁺10.

J'ai ordonné que ce compte fût
immédiatement vérifié et je vous donnerai
connaissance du rapport qui me
sera fait à cet égard.

Vous m'annoncez, Monsieur le
Directeur, que M. M. Corlonia et Cie
réclament une Commission de Banque
pour crédit de 3552⁺13 que M.
Flury Hérard vous a ouvert chez eux,
pour solder les dépenses de l'Académie
pendant l'exercice 1845. Cette prétention
n'est pas admissible. En effet, cette
somme a été ordonnée par anticipation
au nom de M. Flury Hérard et avant
qu'il ne fût parti de Rome.
Par conséquent, mon Ministère
ne doit ni intérêt ni commission
pour ces objets. J'adresse à ce sujet
des observations à M. Flury Hérard
et j'ai invité à engager M. M. Corlonia

M. Schuetz, Directeur de l'Académie Royale
de France à Rome.

433515

à renouer à leur réclamation et à vous verser
intégralement le crédit de 3552⁺ = 13⁺ dont
il s'agit.

J'invite en même temps ce Banque
à vous ouvrir à Rome un fecond crédit de
3000 francs pour le service de l'Académie, exercice
1846. Si les dépenses que vous aurez à acquitter
jusqu'à la fin de l'année dépassaient cette somme,
elles reparaitraient en excédant au compte du
4^e trimestre, et j'aviserais alors au moyen de
couvrir ce déficit. Je remets pas à votre
disposition dès à présent le complément intégral
du montant de votre Budget de dépenses
pour 1846, c'est à dire 8947⁺ afin d'éviter
que vous vous trouviez dans le cas, comme
cela est déjà arrivé, de reverser la portion
de cette somme que vous n'auriez pas employée.

Agrez, Monsieur le Directeur,
l'assurance de ma considération très
distinguée.

Le Ministre
Secrétaire d'Etat des Intérieurs

Don le ministre & par autorisation

le maître des Requêtes

Directeur de l'Académie

ant